

Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Canton de L'Arbresle

Commune de LA TOUR DE SALVAGNY

Arrêté du Maire N°08.114.36

Objet : Création de places de stationnement et réglementation de la circulation allée de la Puisatière

Le Maire de la Commune de La Tour de Salvagny,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu l'arrêté municipal n° 08.42.264 du 9 avril 2008 portant délégation à Monsieur Gilles RUME, 1^{er} Adjoint, pour signer notamment les arrêtés relatifs à la réglementation de la circulation et du stationnement sur la commune de La Tour de Salvagny,

Considérant la nécessité de créer des places de stationnement allée de la Puisatière,

Considérant que la réalisation de ces places de stationnement engendre un rétrécissement de la chaussée et nécessite une réglementation de la circulation,

Considérant que dans ces conditions il y a lieu de prendre les mesures de police adaptées aux risques,

Arrête

Article 1 – 11 places de stationnement sont créées allée de la Puisatière, côté Nord, entre les numéros 7 et 15.

Article 2 – Du fait du rétrécissement de la chaussée induit par la réalisation des places de stationnements susvisées, une circulation alternée sera mise en place. Des panneaux de signalisation indiquant le sens de priorité des véhicules (priorité aux véhicules venant de la rue de la Gare et se dirigeant vers l'Est), seront mis en place par les services de la Communauté Urbaine de Lyon.

Article 3 - Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation règlementaire verticale et horizontale correspondante par les services de la Communauté Urbaine de Lyon.

Article 4- La Communauté Urbaine de Lyon, MM. les Gardiens de Police Municipal et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M. le Président de la Communauté Urbaine de Lyon – Direction de la voirie VTPO – 20 rue du Lac – BP 3103 69399 LYON Cedex 03
- M. le Capitaine, commandant la compagnie de gendarmerie de L'ARBRESLE
- M. le Lieutenant, commandant la brigade de gendarmerie de DARDILLY
- M. le Directeur des services incendie et secours – 17 rue Rabelais – 69421 LYON Cedex 03
- M. le Capitaine Chef du Centre d'Intervention des Sapeurs Pompiers Volontaires de La Tour de Salvagny / Dommartin
- MM. les Gardiens de police municipale.

*Fait à LA TOUR DE SALVAGNY
Le 10 juillet 2008*

*Pour le maire
le 1^{er} Adjoint délégué
Gilles RUME*